

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

**Etaient présents :** Estelle LORET – Christine RATEAUD – Alain YONNET – Frédéric BRUNETEAU – Pascal BOBRIE – Fabienne RICHAUDEAU — Rodolphe BERTRAND - Florentin PINEAUD - Jolly THIBAUD et Aurélie ROY.

**Etaient absents excusés :** Sandra REGNIER (a donné procuration à Pascal BOBRIE).

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Florentin PINEAUD.

FB : Je vais demander que les votes soient à scrutin public. Est-ce que certains s'opposent ? Personne ne s'oppose. Aurélie va enregistrer également pour s'assurer qu'il n'y a pas d'oubli.

### 1) **Approbation des procès-verbaux du 10 mars et du 7 avril 2023**

Frédéric BRUNETEAU (FB) : Il s'agit de la transcription intégrale de ce qui a été dit.

*Approbation à 11 voix.*

### 2) **Demande de subvention au titre de la voirie accidentogène**

FB : Systématiquement, quand nous faisons des travaux, on fait des demandes de subvention.

L'objet de cette délibération est de m'autoriser à faire la demande de subvention.

Il s'agit des travaux vus par la commission de voirie (la commande est passée) : le carrefour en bas de chez Thibaud pour accéder au chemin des vignes et qui amène aux maisons des familles Pellon et Bobrie, le virage aux Chevaliers qui borde la maison de la famille Pertriaux (un trottoir est prévu), à la Porchinière (du point à temps est prévu), et devant la statue de Raoul Bitaud.

A cet endroit, on refait le fossé, on remet une buse pour que ce soit propre devant ce qui a déjà été refait.

Il y a également entre la commune de Geay et celle du Mung, entre chez Daniel et Patrick Piochaud.

L'année dernière nous avons fait la partie haute qui mène au Bois Brossard et là nous faisons la partie basse. Elle est terminée depuis hier soir.

Thibaud Jolly (TJ) : Il ne s'agit pas cette fois-ci de la même entreprise.

FB : Il s'agit comme l'année dernière de la même entreprise, l'entreprise Jolly. Nous espérons continuer d'ailleurs avec lui car il fait du bon travail.

TJ : Sur Geay, ce sont eux qui font tout.

FB : En réalité, ils font tout au sein de la communauté de communes « Coeur de Saintonge ». C'est lui qui a le contrat pour trois ans et ils vont devoir renouveler.

Florentin PINEAUD (FP) : On peut demander des subventions une fois que les travaux ont été terminés ?

FB : Oui. C'est d'ailleurs à chaque fois le cas.

*Approbation à 11 voix.*

### 3) **Avis sur le projet « guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »**

FB : Je vais vous lire l'extrait de la délibération : « Suite à la conférence des maires du 12 septembre 2022, la communauté de communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un guide des bonnes pratiques éolien en Vals de Saintonge. Les objectifs fixés par les élus communautaires sont de définir les règles pour l'acceptabilité de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge, afin que le conseil communautaire puisse se prononcer pour ou contre les nouveaux projets qui lui seront soumis pour avis. Ce guide est élaboré en concertation avec les communes, les

professionnels de l'éolien et les associations locales. Depuis la conférence des maires, un comité de pilotage réunissant 16 élus du territoire a été constitué. Le COPIL s'est réuni le 20 janvier, le 21 mars et le 26 avril 2023. A ce stade le COPIL est parvenu à un consensus sur un premier projet soumis à l'avis des communes. Les critères proposés sont les suivants :

- Critère géographique pour les éoliennes :

- \* Distance minimum de 700 mètres des habitations. Jusqu'à présent, la distance est de 500 mètres. Ils ont voulu donner une marge de sécurité pour éviter tout problème avec les voisins.
  - \* Distance minimum de 200 mètres des voies ferrées, RD et ligne HT/THT,
  - \* Exclusion des secteurs Natura 2000 / Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et de type II,
  - \* Exclusion des boisements : il ne s'agit pas d'une obligation. On peut très bien mettre une éolienne dans ou à proximité de boisements.
  - \* Distance minimale de 6 km des monuments classés UNESCO (Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay),
  - \* Distance minimale de 5 km de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély et 25 km de la base aérienne 709 de Cognac.
- Critères d'acceptabilité :
- \* Avis favorable du conseil municipal de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

A ce stade le COPIL souhaite que les conseils municipaux puissent se prononcer par délibération de principe sur les critères géographiques proposés, leur positionnement favorable ou défavorable quant à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.

Sur notre commune, comme vous pouvez le constater, on ne peut pas en installer si on tient compte de ces critères.

La commune est inondable pour les trois quart, on a de l'autoroute et des habitations. Quand on enlève 500 puis 700 mètres, cela concerne peu d'espace donc la question ne se pose pas.

Mais malgré tout on doit émettre un avis sur les critères. Imaginons demain Saint-Savinien veut mettre des éoliennes, même si ce n'est pas le bon exemple car finalement, il y a également peu d'espace pour installer des éoliennes.

Mais si demain ils veulent mettre une éolienne sur leur commune, et que cette dernière est située à notre porte, ça peut nous impacter plus qu'eux. Si on émet un avis favorable, c'est qu'on est pour l'éolien, donc pourquoi s'opposer à des éoliennes qui jouxtent notre commune ?

Si on émet un avis défavorable, cela signifie qu'il y aura un regard de notre commune si demain il devait y avoir un projet d'installation d'éoliennes.

Après nous sommes la commune la plus à l'ouest, mais maintenant cela peut venir de l'autre côté.

Aurélien ROY (AR) : Mais est-ce qu'ils ont les mêmes critères ?

FB : Il y a des critères où l'on ne peut pas faire autrement (500 mètres, lignes à haute tension, routes départementales, autoroutes). Il y a des choses auxquelles on ne peut déroger.

Florentin PINEAUD (FP) : Du coup nous allons voter pour savoir si on est favorables à l'implantation d'éoliennes sur notre commune, même si il n'y a pas de projet prévu et possible ?

FB : Oui.

FP : Mais du coup quel est l'intérêt d'être en faveur de l'éolien sur notre commune s'il n'y a pas de projet possible ?

FB : C'est à l'échelle des Vals de Saintonge. Sur le territoire, cela fait débat. Au moment de la conférence des maires, on avait 116 éoliennes installées, 42 autorisées et 26 en instruction.

Fabienne RICHAUDEAU (FR) : Concernant les éoliennes refusées, ils représentent les dossiers et ils passent.

FB : 50 % des éoliennes du Département sont dans les Vals de Saintonge. Le rapport de la consommation sur la production électrique, hors transport est de 132%. On est largement positifs. On a largement dépassé les objectifs de l'Etat.

Alain YONNET (AY) : Il y en a assez comme ça.

FP : Oui, il y en a assez comme ça. FB : Après ce sont des avis personnels, et maintenant il faut se prononcer.

FR : Si on nous demande notre avis, on n'est pas obligés de le donner, c'est seulement que cela a été mis à l'ordre du jour. Mais ils ne nous imposaient pas de donner notre avis, ils nous consultent si on le souhaite, il n'y a pas d'obligation de voter.

FB : La CDC demandait de délibérer à ce sujet. J'exécute ce qu'elle demande.

FP : L'avis est contraignant ? Ou c'est consultatif ?

FB : Imagine demain sur les 110 communes, 109 disent oui et nous disons non, cela ne va pas changer grand-chose. Par contre s'il y a plus de la moitié des communes qui s'y opposent, cela aura un impact dans le cahier des charges mis en place.

FP : Vers Matha par exemple, il y a quand même pas mal d'éoliennes qui ont été implantées.

FB : Si l'on regarde la carte, c'est surtout vers là-bas que l'on peut encore en implanter. Après ce sont des avis tout à fait personnels. Certains sont pour l'éolien, d'autres sont contre. Certains sont pour le solaire, d'autres sont contre. Pareil pour le nucléaire. Je n'ai pas d'avis à donner. Chacun prend ses responsabilités. Je ne vais pas rentrer dans le débat. Acceptez-vous les règles, et être-vous d'accord d'avoir des éoliennes sur notre commune sachant qu'on ne peut pas en avoir ? Le conseil municipal souhaite-t-il avoir de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune ? Il y a quatre personnes qui sont contre. Est-ce qu'il y a des critères que vous remettez en cause, notamment les critères géographiques ?

FR : C'est un peu compliqué de répondre.

AR : Ils ont été améliorés, pour les habitations notamment.

FP : Je ne comprends pas. Il n'y a pas très longtemps, la sous-préfète a fait une déclaration comme quoi il fallait mettre fin à l'artificialisation des sols. Et j'ai l'impression qu'il y a là des choses contradictoires. Comment d'un côté on peut avoir des supérieurs qui nous demandent de mettre fin à l'artificialisation des sols et de l'autre mettre des éoliennes sur le territoire ? Quand on met des éoliennes, cela concerne des grandes surfaces.

FB : Je n'ai pas la compétence pour juger ça. L'implantation des éoliennes va consommer du foncier, mais une éolienne demande peut-être 300 m<sup>2</sup>, plus l'accès. Et derrière, c'est aussi chercher notre autonomie en électricité, de sortir du nucléaire pour certains, c'est le mix énergétique (éolien, photovoltaïque, nucléaire, méthanisation). Il y aura toujours du grignotage de foncier, mais il ne faudra pas se tromper de priorité. A mes yeux, l'éolien, même s'il y en a pas mal en Vals de Saintonge, il faut continuer à le développer.

TJ : De toute façon cela gênera toujours quelqu'un.

FB : Oui, on veut bien, mais chez les autres.

FR : Oui mais là, l'éolien, on l'a déjà chez nous. On nous repose la question alors que le territoire est beaucoup plus impacté que la plupart des autres régions. C'est là où ça pose question.

FB : C'est pour l'avenir. C'est pour savoir si on doit continuer de le développer sur notre territoire, à l'échelle de la CDC. Derrière il faut savoir qu'on perçoit l'IFER, une taxe qui revient aux communes et à la CDC. Encore une fois, chacun voit midi à sa porte.

*Contre : 4 voix (Pascal Bobrie, Sandra Regnier, Florentin Pineaud, Fabienne Richaudeau), Pour : 7 voix (Frédéric Bruneteau, Aurélie Roy, Alain Yonnet, Estelle Loret, Thibaud Jolly, Rodolphe Bertrand et Christine Rateaud*

#### **4) Signature du contrat de proximité avec le Département**

FB : Je vais vous lire le projet de délibération : « Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acte sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de proximité, l'engagement du Département au côté des 13 intercommunalités et des 463 communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires. Il propose ainsi la contractualisation des contrats de proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 communes et les 13 intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les contrats de proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composées notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis –
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces contrats, un comité de suivi a été constitué pour chacun des 13 contrats présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'intercommunalité et de représentants des communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du contrat de proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions aux différentes assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les communes ont permis d'élaborer les contrats prenant en compte les spécificités de chacun. » Voici la version du courrier de la Présidente du Conseil Départemental, Sylvie Marcilly, signé le 27 mars 2023.

Derrière, les communes étaient invitées à faire part de leurs projets les plus matures et ceux un peu moins. C'est ce que nous avons fait. Je ne sais pas si vous les avez vus dans le mail adressé par Sabrina.

FP : Je ne les ai pas vus. Je n'ai pas eu le temps de tout lire. Quels sont les projets les plus matures qu'ont été présentés ?

FB : J'ai fait part de la création d'un city Park avec son stationnement, de la mise en place d'horloges astronomiques pour réduire l'éclairage public, de la création d'une piste cyclable reliant Le Mung à Saint Savinien, et l'aménagement de divers voies, de travaux à l'église (restauration de la chaire), du festival FestiBiot (journée festive avec concerts et feu d'artifice le 28 juillet 2023), de la réalisation d'une sculpture dans un arbre, de la création d'un parc floral avec tables, de la rénovation d'anciennes bâtisses pour faire un préau pour location. J'ai mis les projets en cours et ceux à prévoir en même temps.

FP : Qu'est-ce que cela apporte les contrats de proximité, des subventions ?

FB : Oui. C'est pour aller chercher des aides en amont.

Sabrina Chollet (SC) : Nous sommes appuyés par la CDC.

AY : Ceux qui ne signent pas n'auront rien ?

SC : Ils ne seront peut-être pas prioritaires.

FB : Je vais vous lire le courrier de la Présidente du Conseil Départemental : « Monsieur le Maire, Lors de la session du Département de juin 2022, j'avais annoncé le lancement d'un nouveau dispositif, les contrats de proximité, afin de renforcer notre partenariat avec les communes et les EPCI, pour répondre au mieux aux attentes des Charentais-Maritimes et des territoires.

J'ai eu le plaisir de présenter cette nouvelle approche de travail à chacun d'entre vous. Grâce à notre implication conjointe et nos engagements réciproques, et après un travail de collaboration fructueux, ces contrats sont sur le point d'être signés.

Je suis heureux de vous présenter celui qui a été signé à l'échelle de votre intercommunalité. Au cas où vous souhaiteriez le soumettre à votre conseil municipal, bien que rien ne vous y oblige, aucun engagement financier n'étant inscrit dans le document, vous trouverez ci-joint un modèle de délibération type à cet effet.

Je me félicite de la qualité des échanges que nous avons eus pour construire ce qui va constituer une nouvelle étape importante de la réussite de la Charente-Maritime. La méthode innovante que j'ai souhaité impulser se poursuivra tout au long de la mise en œuvre des projets concernés, à laquelle vous serez bien évidemment associés dans le cadre des comités de suivi. » Je ne sais pas si cela peut aller au-delà de leur mandat.

FP : Le contrat est au niveau de l'intercommunalité ?

FB : C'est le Département qui a les fonds, et l'intercommunalité qui a la compétence.

FP : Quand on fait une demande d'aide, c'est auprès de l'intercommunalité qui relaie auprès du Département ?

FB : On adressera la demande certainement auprès du Département. L'essentiel c'est de chercher un maximum de subventions.

*Approbation à 11 voix.*

## **5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**

SC : Actuellement, chaque strate a son propre plan comptable.

Il y a cinq ans, le législateur a considéré qu'il serait plus judicieux que les communes, les départements et les régions aient le même plan comptable pour faciliter le travail des trésoreries.

La M57 a été mise en place en 2015. C'est obligatoire pour les grosses collectivités et petit à petit cela le devient pour les plus petites. Nous avons la date butoir du 1er janvier 2024 pour passer en M57.

Nous aurons des simplifications budgétaires. Quand de l'argent manquera dans un chapitre, jusqu'aujourd'hui on faisait des décisions modificatives où il fallait réunir le conseil municipal, il sera possible de faire des virements de crédit, tant que cela ne dépasse pas 7,5% du budget précédent.

Le plan comptable sera beaucoup plus détaillé et simple à la lecture.

FB : Il faut simplement savoir si nous sommes d'accord de changer de nomenclature ?

SC : Oui, sachant que nous sommes obligés d'en changer.

Christine RATEAUD (CR) : Est-ce que cela implique un changement de logiciel ?

SC : Non, il restera le même.

*Approbation à 11 voix.*

## **6) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

SC : Il s'agit de définir le pourcentage d'agents dans une collectivité qui pourra prétendre à un avancement de grade. L'avancement de grade peut s'acquérir soit d'un diplôme, soit de l'ancienneté sur un grade. Nous avons ici deux catégories d'emploi avec un agent administratif et deux agents techniques.

Il va falloir définir le taux pour chaque grade. Le centre de gestion gère le suivi des carrières. Il va nous dire en début d'année combien d'agents doivent passer le grade supérieur. Si le pourcentage d'attribution en face n'est pas fixé, l'agent reste bloqué. Il faut définir pour chaque grade le pourcentage d'agents qui pourra prétendre à l'avancement.

Actuellement nous avons l'agent des espaces verts qui est à l'échelon maximum de son grade d'agent technique.

Le centre de gestion nous a indiqué en début d'année qu'il devait passer en agent technique principal deuxième classe. Sauf que nous sommes bloqués car nous n'avons pas de pourcentage d'attribution. Cela peut être 0, 50 ou 100% d'attribution. Avec 50%, si les deux agents techniques ont une possibilité d'avancement la même année, il va falloir définir lequel sera promu. Le centre de gestion considère que dans les petites collectivités il est mieux de mettre 100%.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de rémunération inférieure. C'est soit l'équivalent ou l'échelon au-dessus.

*Approbation à 11 voix.*

Fin de la rédaction du PV par Monsieur Florentin PINEAUD.

La suite est rédigée par la secrétaire de mairie avec l'enregistrement fait par Madame Aurélie ROY.

### **7) Création du poste « Adjoint technique principal de 2ème classe »**

SC : L'agent RAYMOND est actuellement sur un poste d'adjoint technique et au dernier échelon.

Le centre de gestion nous a indiqué que cet agent est promu au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les taux de promotion étant maintenant définis, il convient de faire la publicité sur le site du centre de gestion pour une acceptation au 1<sup>er</sup> août 2023. (Effet non rétroactif)

Ce grade ne faisant pas partir des effectif existant sur la commune, il convient donc de le créer le nouveau grade et de fermer l'ancien.

*Approbation à 11 voix*

### **8) Blason de la commune**

FP présente ce projet qui a débuté lors d'un sondage paru dans le bulletin municipal.

Après 25 ébauches, deux propositions ont été adressées aux élus.

Les motifs sont repris dans les deux propositions mais dans un ordre différent.

- L'eau : Charente : vague sur le contour,
- Ile de la Grenouillette en bas avec la grenouille,
- Les épis de blé sont au nombre de 21 comme le nombre de villages,
- Le pont de la Planche,
- Couleur rouge = force – la puissance du seigneur et jaune = or = richesse.

FR demande qu'une explication soit apportée dans le bulletin.

L'idée serait d'utiliser le blason pour les réseaux sociaux, les papiers administratifs et pourquoi par faire une distribution à chaque habitant ?

Il faudra regarder pour les droits d'auteur (leg de Monsieur MAUDET).

*Blason N°1 : Alain, Estelle, Rodolphe et Thibaud*

*Blason N°2 : Sandra Aurélie, Fabienne, Pascal, Florentin, Christine, Frédéric*



### **9) Convention entre la commune et l'ACCA pour les bénéfices de Festi'Biot**

FB indique qu'une commune peut manipuler de l'argent liquide à condition d'avoir une régie.

Après conseil auprès de la perception, cette création est complexe et il est plus simple qu'une association encaisse l'argent des ventes et que cette dernière reverse une partie des bénéfices.

Une convention doit être établie afin de justifier le versement que l'ACCA fera à la commune.

FP : Possibilité de modifier la convention ?

FB : oui possibilité de faire un avenant si besoin de faire des modifications, résiliation possible par les deux parties.

La commune supporte les charges. Les bénéfices sont ensuite divisés entre les organisateurs (1/3 pour l'ACCA et 2/3 pour la commune.

*Approbation à 11 voix*

FR : Est-il possible d'avoir le détail des charges ?

FB : il y a trois gros postes de dépenses : les 2 groupes de musique (Cargo : 1 900 € et Friday Kiddos : 400 €), le feu d'artifice (société Breyzac : 1 600 €) et location de l'éclairage des parkings (Locatoumat : 500 €).

Il y a aussi divers achats comme la peinture, des piquets, du grillage ....

Prêt de la scène, barrières.

FP : où se passe le tir ? Quel sont les risques en cas de canicule ?

FB : il sera tiré sur le territoire de St Savinien en face du terrain de Biot et en cas de canicule, des mesures seront prises (arrêté du préfet).

FP : quel est le nombre de visiteurs attendus ?

FB : nous faisons une estimation de 300 personnes.

CR : je souhaite préciser que cette manifestation est organisée par la municipalité et non par Monsieur le Maire qui fait son festival personnel avec les fonds de la municipalité.

FR : qui a dit ça ?

CR : je ne citerai pas de nom mais c'est une personne bien renseignée car elle connaissait le nom du groupe. Je souhaite préciser que les groupes n'ont pas été choisis par Monsieur le Maire mais par la commission.

### **10) Questions diverses**

**Piscine** : Inauguration le 17 juin par Aurélie ROY avec la présence de plusieurs élus de la commune.

**14 juillet :** la mairie de St Savinien organise sa journée d'animation avec repas organisé par le judo et le feu d'artifice. Recherche des bénévoles pour installation et animation.

**Vol :** container jaune volé sur l'île de la grenouillette, arbuste au cimetière.

**Rando :** AY demande s'il faut prolonger l'EP pour la rando organisée par le comité des fêtes et l'ACCA.

**Divagation :** plusieurs personnes signalent que des animaux divagent : vaches sur les routes, chiens sur l'autoroute et occasionnent des dégâts.

La gendarmerie a été prévenue mais cette personne n'écoute pas. Il est demandé de le verbaliser.

**Logement communal :** location louée. 5000 € de travaux (peinture, plancher, radiateur) ont été réalisés.

**City Park :** FP demande où en est le dossier. FB indique que la DETR pour 20 % vient d'être notifiée. Il manque encore l'avis de la CAF et du Département.

**Eglise :** FP demande à ce qu'un tableau soit sécurisé. FB propose à FP de contacter des entreprises pour faire le nécessaire.

FP demande si les travaux de la chaire seront effectués. FB indique qu'aucune subvention étant possible, rien de sera fait cette année car il y a d'autres priorités : travaux fenêtre, éclairage façade, remaniement de tuiles.

**Bulletin :** faute de temps par la commission, ce dernier sera réalisé par Estelle, Aurélie, Alain.

La distribution est prévue pour fin juillet.

**Piste cyclable :** FP demande l'avancée du projet. FB indique qu'il a rencontré le syndicat de voirie et le Département.

Le dossier n'est pas simple car il se situe en zone inondable, en zone naturelle, virage dangereux.

**Festi'Biot :** FP demande si la présence du SDIS n'est pas obligatoire. FB répond que non du moment que l'artificier prend toutes les mesures de sécurité.

**DECI :** Pas de retour de la DETR donc pas de travaux pour le moment. La réglementation a changé : allongement des distances entre les habitations et les points incendie.

Pour le moment, seul le Département a notifié sa participation à hauteur de 35 %.

**Journée du patrimoine :** 16 et 17 septembre : l'église est inscrite.

Fin de l'ordre du jour, séance clôturée à 22 h 35.